

depuis mi-2016, l'usine Magotteaux dont l'activité est la production de boulets pour l'industrie lourde est sous cocon.

Suite à cette mise sous cocon, les travailleurs étaient en surnombre. Les départs se sont faits principalement par des préretraiements dans l'ensemble des trois usines de Magotteaux Vaux-sous-Chèvremont et par l'intégration de travailleurs de l'usine de boulets dans les deux autres activités. Cela a heureusement permis d'éviter un drame social.

Selon mes informations, il n'y a pas d'échéance associée à la mise sous cocon de l'usine de boulets. Les travailleurs ont peu d'espoir de voir celle-ci redémarrer un jour vu la concurrence interne de l'usine de boulets du groupe en Thaïlande, notamment.

Le dialogue social fonctionne actuellement entre directions et syndicats. Le dossier doit néanmoins être tenu à l'œil, car les perspectives d'exploitation sur 2018 pour les deux autres usines seraient en baisse et un recours accru au chômage économique serait prévu.

Ses deux autres activités concernent la production de plaques de blindage et de robinetterie. Les contacts pris par mon prédécesseur visaient notamment à essayer d'inscrire Magotteaux dans une démarche d'innovation afin de pérenniser une activité pour le groupe et les emplois en région liégeoise.

L'administration a eu plusieurs contacts avec l'entreprise depuis plus d'un an. L'entreprise a déposé deux dossiers de projets de recherche et de développement. Le premier pour un projet de développement d'un nouveau produit pour l'excavation ; le second visant à étudier les pistes technologiques pour accélérer le temps de réponse client.

Des compléments et questions ont été demandés par la DGO6 qui est toujours en attente des réponses aujourd'hui.

Par ailleurs, l'entreprise est en fonds propres négatifs depuis plusieurs années et son éligibilité financière n'est actuellement pas rencontrée. Ces projets, s'ils sont engagés, devront donc s'accompagner d'un renforcement des fonds propres.

Voici, à ce stade, les informations que je peux vous communiquer.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je n'ai pas de réplique.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ENTREPRISE IDEM PAPERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives d'avenir de l'entreprise Idem Papers ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, je souhaiterais revenir avec vous sur ce dossier.

Concernant l'entreprise Idem Papers, que nous avons déjà évoquée à deux ou trois reprises dans cette commission, il semble qu'une bonne nouvelle présage d'un avenir pour certains travailleurs ou du moins, pour une partie d'entre eux.

Un groupe scandinave – je ne sais plus s'il est norvégien ou danois – a annoncé une reprise potentielle, a envoyé une lettre d'intention ferme et la SOGEPa a reçu votre accord pour le rachat du terrain d'Idem Papers, ce qui facilitera la reprise de l'activité industrielle.

Dans la presse et à l'occasion d'une réunion à laquelle j'ai pu assister, on évoque néanmoins le chiffre de 80 postes, ce qui est quand même relativement peu au regard du nombre total de travailleurs qui travaillent dans cette entreprise. Néanmoins, on peut se réjouir, car 80 postes pourraient être conservés et une reprise des activités peut être espérée pour 2018.

Pouvez-vous nous donner certains détails concernant le rachat du terrain par la SOGEPa ?

Les conditions de reprise émises par la société norvégienne sont-elles plus avancées ? On a notamment évoqué la problématique ou le questionnement des barèmes et du salaire des ouvriers. Outre cela, lors de cette réunion, ont également été évoquées les problématiques relatives à la taxe CO₂.

Un montant important est en créance à l'égard de la Région wallonne. On parle de plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'année écoulée.

Le cas échéant, la Région ne pourrait-elle pas obtenir, via la délégation auprès de la Commission européenne, une intervention ou une exemption concernant cette taxe de manière telle à ce que la reprise soit plus évidente ?

J'en terminerai avec une question concernant le leasing puisque les outils de cette entreprise sont propriété d'une société qui les loue et qui semblerait, aujourd'hui, faire un peu monter les enchères, ce qui est quand même déplaisant dans pareilles circonstances.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, avant toute chose, je souhaite simplement apporter une petite précision. Ce n'est pas le groupe Lessebo qui a remis une offre ferme de reprise, mais des personnes actionnaires du groupe. Je pense que nous sommes bien d'accord ; vous suivez le dossier de suffisamment près, je pense.

Je vous confirme que le Gouvernement wallon a confié à la SOGEPA la mission d'acquérir le site de Virginal. La SOGEPA a communiqué son offre à la curatelle le 7 décembre. Cette reprise du site par la SOGEPA pour le donner en location aux repreneurs est une hypothèse de base du projet et du bouclage financier qui y est lié.

Ce qui est maintenant prévu – et vous parlez de toute une série de modalités de perspectives par rapport à la taxe CO₂ ou d'avantages que l'on pourrait formuler dans l'offre. Les curateurs reviendront prochainement vers la SOGEPA au sujet de cette offre et des modalités. La SOGEPA – comme dans tout dossier – examine les perspectives que l'on peut proposer aux repreneurs potentiels. Je suppose que cela a été fait, mais je réinsisterai au niveau de la SOGEPA d'être attentif à ces modalités.

Vous évoquez les 80 postes. On en espère toujours plus. Ce qu'il faut se dire, c'est que ce sont 80 postes qui sont maintenus. L'objectif est bien de redémarrer l'activité le plus rapidement possible dans le courant de l'année 2018. Je pense que vous avez participé à une *task force* au mois de décembre. Une *task force* est prévue le 9 janvier 2018. J'espère que l'on pourra encore avancer concrètement dans un dossier qui n'est pas simple, mais qui, je l'espère, pourra continuer à évoluer positivement.

Je solliciterai la SOGEPA par rapport aux modalités et notamment la taxe CO₂, mais je suppose qu'ils ont intégré cela dans l'examen du dossier, mais mieux vaut le vérifier tout de même.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je souhaite remercier M. le Ministre pour sa réponse.

Effectivement, la SOGEPA est parfaitement au courant de ces différents éléments, mais je me permets d'insister sur la taxe CO₂, car je me demande dans quelle

mesure ce ne serait pas à l'initiative du Gouvernement wallon qu'il faudrait démarcher la Commission européenne et obtenir, le cas échéant, l'exemption pour que ce ne soit pas considéré comme une aide d'État.

C'était mon propos sur ce point, particulièrement.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
RESTRUCTURATION DE WALLIMAGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la restructuration de Wallimage ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, vous souhaitez rationaliser les structures parapubliques qui ont permis de développer une industrie audiovisuelle en Wallonie. Votre intention n'est pas de sabrer dans les budgets opérationnels, mais bien d'améliorer l'efficacité et la bonne gouvernance de ces structures en les regroupant.

Aujourd'hui, il faut savoir que plusieurs entités juridiquement distinctes coexistent. La première, Wallimage, est en fait une structure à deux étages : au sommet, la SA de droit public Wallimage est détenue à 100 % par la Région. Elle possède la totalité du capital de Wallimage Coproductions, un fonds économique qui investit dans des productions audiovisuelles et qui est dotée d'une subvention de 5,5 millions d'euros par an.

La troisième entité a été créée en 2008, il s'agit de Wallimage Entreprises, un fonds doté de 15 millions d'euros, qui investit dans des sociétés actives dans le secteur audiovisuel, que ce soit la postproduction, le son ou les effets spéciaux, par exemple. Nonante-deux pour cent du capital de Wallimage Entreprises sont aux mains de la SRIW.

La fusion entre Wallimage et Wallimage Coproductions est déjà en cours. Vous souhaitez maintenant y incorporer Wallimage Entreprises, « afin d'avoir une vision globale du secteur ».

Ces trois entités actuellement séparées sont-elles à ce point difficiles à gérer et à coordonner ? Concrètement, quels sont les gains attendus de cette fusion en termes d'efficacité et de bonne gouvernance ?

Il y aura, j'imagine, moins de postes d'administrateurs, ce dont je me réjouis. Y aura-t-il un impact sur l'emploi ?